

RESOLUTIONS ADOPTEES

FIDELITY SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°03-2018 du 20 février 2018

Siège Social : Green Center Bloc « C » 2 ème Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2021

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et ceux du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2020, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020, dégageant des sommes distribuables de 11 811 204 dinars et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2020 à la valeur liquidative, sur proposition du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer au titre de l'exercice 2020, la somme de mille cinq cent dinars à chaque membre du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence qui seront pris en charge par le Gestionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement pour une durée de 3 années soit les années 2021, 2022 et 2023 des mandats des Administrateurs suivants :

- Monsieur Mourad BEN CHAABANE,
- Monsieur Mohamed Iyadh GORGI,

- Monsieur Atef KHEMIRI,
- Monsieur Sami HARIGA,
- Madame Salma ZAMMIT HICHRI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité